

Verzekeringen PRECURA Assurances

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2025

8 avril 2026

**Traduction libre du « rapport SFCR 2025 » rédigé à l'origine en
néerlandais**

Table des matières

Table des matières	2
1. Activités et prestations	5
1.1 Activités.....	5
1.1.1 Politique de produits et groupes cibles	5
1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle	6
1.1.3 Nom et coordonnées du Commissaire Réviseur	6
1.1.4 Structure de groupe	6
1.1.5 Les zones géographiques dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités.....	6
1.2 Prestations d'assurance	7
1.2.1 Primes.....	7
1.2.2 Sinistres.....	7
1.3 Rendement des placements.....	8
1.4 Autres revenus / frais matériels.....	8
1.5 Résultat de l'entreprise	8
2. Système de gestion.....	9
2.1 Informations générales concernant le système de gestion	9
2.1.1 Actionnaires	10
2.1.2 Conseil d'Administration	11
2.1.3 Le Comité de Direction	12
2.1.4 Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC)	12
2.1.5 le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR).....	13
2.1.6 Rémunération	14
2.2 Exigences d'expertise et de fiabilité.....	15
2.2.1 Fit & proper	15
2.2.2 Procédure d'évaluation de l'expertise et de la fiabilité.....	15
2.3 Système de Gestion des Risques, y compris l'évaluation des risques propres et de la solvabilité	17
2.3.1 Système de Gestion des Risques.....	17
2.3.2 Evaluation du risque propre et de la solvabilité	17
2.3.3 La fonction de Gestion des Risques	18
2.4 Système de contrôle interne	19
2.5 La Fonction Compliance	20
2.6 La Fonction d'Audit Interne.....	20
2.7 La Fonction Actuarielle	21

2.8 Sous-Traitance	21
3. Profil de Risque	22
3.1 Description des risques	22
3.1.1 Risque d'assurance (risque de souscription)	22
3.1.2 Risque de marché	23
3.1.3 Risque de Crédit	24
3.1.4 Risque de liquidité	24
3.1.5 Risque Opérationnel	24
3.1.6 Autres Risques	24
3.2 Surveillance et suivi des risques	25
3.3 Sensibilité au Risque	25
3.4 Techniques d'atténuation des Risques	26
4. Évaluation à des fins de solvabilité	27
4.1 Actif	28
4.1.1 Immobilisations incorporelles	28
4.1.2 Méthodes d'évaluation des placements	28
4.1.3 Part des réassureurs dans les provisions techniques	28
4.1.4 Autres actifs	28
4.2 Passif	29
4.2.1 Provisions Techniques	29
4.2.1.1 Méthodes d'évaluation	29
4.2.1.2 Mesures transitoires	31
4.2.2 Autres passifs	31
4.2.3 Méthodes d'évaluation alternatives	31
4.2.4 Autres informations	31
5. Gestion du Capital	32
5.1 Capitaux propres : structure	32
5.2 Exigence de solvabilité (SCR)	33
5.3 Capital minimum requis (MCR)	33
5.4 SCR – MCR	34
6. Événements postérieurs à la fin de l'exercice	35

APPENDIX ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES	36
QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – Assets	37
QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – LIABILITIES.....	38
QRT - S.05.02.01.06 – Premiums, Claims and expenses by country	39
QRT - S.12.01.01.01 – Information on Technical Provisions	40
QRT - S.22.01.01.01 – Long Term Guarantees.....	41
QRT - S.23.01.01.01 – OWN FUNDS.....	42
QRT - S.23.01.01.02 – RECONCILIATION RESERVE	43
QRT - S.25.01.01.01 - BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT	44
QRT - S.25.01.01.02 – CALCULATION SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT	45
QRT - S.28.01.01.05 – CALCULATION MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT	46

1. Activités et prestations

1.1 Activités

PRECURA a été créée en tant qu'assureur mutualiste en 1953 et peut se prévaloir, d'abord en tant que mutualité et à partir de 2012 en tant qu'entreprise d'assurance, de plus de 70 ans d'expérience dans l'offre d'une couverture revenu garanti adéquate. Un assureur mutualiste est une forme d'entreprise dans laquelle les membres se partagent les risques. L'objectif premier d'un assureur mutualiste n'est pas de réaliser des bénéfices. Les bénéfices réalisés servent à constituer les provisions nécessaires et à améliorer les conditions. L'assureur mutualiste oriente plus sa stratégie sur le long terme.

PRECURA se positionne comme un assureur national, indépendant et mutualiste, qui offre à ses membres et assurés, de façon flexible, une alternative contre les conséquences d'une incapacité de travail. PRECURA entend réaliser cet objectif en accordant des interventions financières et en offrant des informations, un encadrement et de la prévention.

- National : PRECURA veut devenir le spécialiste dans le domaine des assurances incapacité de travail (revenus garantis) dans le contexte belge ;
- Indépendant : PRECURA veut être en mesure de prendre des décisions de manière indépendante et dans l'intérêt exclusif de l'entreprise et de ses membres (assurés) ;
- Mutualiste : Les bénéfices seront réinvestis dans l'entreprise et dans ses activités.

PRECURA est structurée comme une société d'assurance mutualiste dont le siège social est établi à 1853 Grimbergen, Romeinsesteenweg 564 A. Les activités de PRECURA font partie des branches 1a Accidents, 2 Maladie et 18 Assistance.

1.1.1 Politique de produits et groupes cibles

PRECURA est spécialisé dans un produit spécifique : l'assurance revenu garanti en cas de maladie et d'accident. Avec ce produit PRECURA s'adresse spécifiquement aux professions libérales et intellectuelles. Aujourd'hui, PRECURA propose trois produits différents, à savoir : les produits collectifs Prevoca et Prevoca Office et le produit individuel Precura. Chaque produit a la même base, à savoir : une indemnité journalière.

Le produit Prevoca s'adresse principalement aux organisations et associations professionnelles des secteurs libéral et intellectuel qui souhaitent souscrire une convention collective sur mesure. L'assurance collective Prevoca demeure le produit phare de PRECURA.

Le produit Precura s'adresse aux professionnels exerçant une profession libérale ou intellectuelle. Ce produit offre également au souscripteur la possibilité d'une personnalisation.

1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Les activités d'assurance de PRECURA sont soumises au contrôle prudentiel de la FSMA (Financial Services and Markets Authority) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), toutes deux responsables de la stabilité du secteur financier belge. La FSMA garantit un traitement juste, équitable et professionnel des investisseurs et des consommateurs financiers, et la Banque nationale contrôle la solidité de chaque institution financière

FSMA	NBB
Adresse : Rue du Congrès 12-14 à 1000 BRUXELLES Téléphone : 02 220 52 11 Site internet : http://www.fsma.be	Adresse : Bld de Berlaimont 14 à 1000 BRUXELLES Téléphone : 02 222 21 11 Site internet : http://www.nbb.be

1.1.3 Nom et coordonnées du Commissaire Réviseur

Le mandat de Commissaire Réviseur d'une durée de 3 ans a été confié lors de l'AG de mai 2021 à KPMG Réviseurs d'Entreprises srl représenté par M. Kenneth Vermeire. Le renouvellement de son mandat pour une nouvelle période de 3 ans a été accepté lors de l'AG du 23 mai 2024.

Réviseurs d'Entreprises srl
Luchthaven Brussel National 1K
1930 Zaventem Belgium
Telephone: [32] 2 708 43 00

kvermeire@kpmg.com

Le commissaire-réviseur aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale et agréé par la Banque Nationale de Belgique, il jouit de la confiance des différents intéressés à l'information comptable, vérifie si les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'exercice de l'entreprise.

1.1.4 Structure de groupe

PRECURA ne fait partie d'aucun groupe d'assurance.

Le siège social est établi à Romeinsesteenweg 564 A à 1853 Grimbergen.

1.1.5 Les zones géographiques dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités

Les activités d'assurance de PRECURA se situent géographiquement en Belgique.

1.2 Prestations d'assurance

1.2.1 Primes

Le montant des primes brutes encaissées (code 710.1 – comptes annuels) s'élève en 2025 à 12.575.333 euros soit une hausse de 3.19% par rapport à 2024.

Le nombre d'assurés a augmenté de 3%. Le nombre de résiliations liées aux décès, à l'âge de départ en retraite et/ou à la cessation de l'activité professionnelle a pu être compensé par de nouvelles affiliations dans les polices collectives et dans le produit individuel assurance chiffre d'affaires.

Les primes de réassurance s'élèvent à 3.825.891 euros.

Tableau : Détail Primes brutes encaissées (en euro)

	31.12.2024	31.12.2025
Primes brutes	12.186.882	12.575.333
Primes de Réassurance	-3.595.702	-3.825.891
Primes acquises, nettes de réassurance	8.591.180	8.749.442

1.2.2 Sinistres

Les montants nets versés en 2025, y compris les frais de règlement des sinistres internes et externes, s'élèvent à 5.978.472 euros contre 4.752.190 euros en 2024.

La part du réassureur dans les prestations payées s'élève à 2.460.371 euros.

Les Provisions – Provision pour sinistres et Provision pour vieillissement – sont calculées sur la base des mêmes paramètres que ceux utilisés pour le calcul de la provision « best estimate » pour les sinistres connus à la date de clôture. La provision pour sinistres en cours diminue de 3.706.387 euros, en ce compris la provision pour les dossiers en litige et en expertise médicale à l'amiable. La part du réassureur a diminué de 2.386.024 euros.

Tableau : Détail Charges des sinistres (en euro)

	31.12.2024	31.12.2025
Charge des sinistres, nette de réassurance	5.664.854	4.658.109
a) Montants nets versés	4.752.190	5.978.472
Paiements des sinistres bruts	8.882.712	8.438.843
Part des réassureurs	-4.130.522	-2.460.371
b) Modification de la provision	912.664	-1.320.363
Modification de la provision pour sinistres	1.231.689	-3.706.387
Part des réassureurs	-319.025	2.386.024

1.3 Rendement des placements

Depuis novembre 2015, la gestion du portefeuille-titres a été confiée à DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT. Le profil général d'investisseur de PRECURA est conservatif long term (qui vise à obtenir un bon rendement tout en limitant les risques liés aux marchés boursiers). Le rendement du portefeuille s'élève à 2,48% fin 2025, rendement supérieur au Benchmark (2,22%) déterminé dans le mandat de gestion et suivi par les gestionnaires de DPAM. Au 31.12.2025, la valeur de marché du portefeuille géré par DPAM s'élevait à 19.620.310 euros par rapport à une valeur comptable de 18.818.477 euros. Au portefeuille géré par DPAM (actions 1.011.238 euros et obligations 17.807.239 euros) doit être rajouté la participation dans des entreprises liées (Gerania) pour un montant de 2.704.727 euros et des dépôts auprès d'établissements de crédit pour 970.000 euros.

Le portefeuille se compose de :

PLACEMENTS	31.12.2024	31.12.2025
Placements dans des entreprises liées et participations	2.755.136	2.704.727
Actions, participations et autres titres à revenu variable	984.454	1.011.238
Obligations et titres à revenu fixe	19.042.020	17.807.239
Dépôts auprès des établissements de crédit	300.000	970.000
TOTAL	23.081.610	22.493.204

1.4 Autres revenus / frais matériels

Des charges exceptionnelles pour 79.256 euros ont été comptabilisés en 2025 contre des produits exceptionnels de 12.242 euros.

1.5 Résultat de l'entreprise

Le résultat de 2025 affiche un bénéfice de 1.390.062 euros. Conformément aux règles d'évaluation, 50 % de celui-ci soit 695.031 euros est rajouté aux Capitaux Propres et 50 % à la Réserve d'Egalisation. Les Capitaux Propres s'élèvent au 31.12.2025 à 10.483.723 euros.

2. Système de gestion

2.1 Informations générales concernant le système de gestion

PRECURA est née le 1^{er} janvier 2012 de la transformation de La Caisse Mutuelle en une entreprise d'assurance. Depuis la réforme de la réglementation du secteur des assurances en Europe, Precura est soumise à la loi Solvency II du 13 mars 2016 relative à la surveillance des entreprises d'assurance.

Cette loi Solvency II prévoit un certain nombre de règles en matière de bonne gouvernance :

- 1) Renforcer le rôle et la responsabilité du Conseil d'Administration en matière de gouvernance d'entreprise et particulièrement la gestion des risques ;
- 2) Renforcer le rôle des comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'Administration ;
- 3) Renforcer le rôle de la fonction de contrôle indépendante chargée de la gestion des risques et redéfinir les tâches de la fonction actuarielle ;
- 4) Traduction du concept de "système de gestion des risques" en exigences concrètes relatives aux stratégies, au processus décisionnel, à la politique des risques et aux procédures de reporting ;
- 5) Renforcement des exigences dans les domaines suivants :
 - a. expertise et fiabilité professionnelle
 - b. externalisation
 - c. élaboration d'une politique de rémunération et pratiques de rémunération saines ;
 - d. gestion financière
 - e. continuité et gestion de crise
 - f. évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.
- 6) Reporting sur la gouvernance (pour plus de transparence).

En sa qualité de régulateur, la Banque Nationale de Belgique accorde une attention particulière à la gouvernance d'entreprise des établissements financiers et a publié une circulaire¹ à cet effet visant à regrouper les nouvelles directives en un texte unique et en y apportant certaines précisions.

La structure de gestion a été adaptée conformément aux orientations de la circulaire et du nouveau Code des sociétés et des associations, sans toutefois porter atteinte au principe de fonctionnement démocratique caractérisant un assureur social. Ces adaptations ont conduit à des modifications aux statuts approuvés par l'AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) de mai 2023 et publiés sur le site web de l'AAM (Association d'Assurance Mutuelle) ainsi qu'à une mise à jour de la Charte de Gouvernance de l'entreprise.

¹ Circulaire BNB_2025_08 du 17 juin 2025 (remplace la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 revue en 2018 et 2020)

Le Conseil d'Administration et ses comités fonctionnent de manière satisfaisante et disposent de suffisamment de connaissances, de know-how et d'expérience, pour exercer leurs missions légales de développement stratégique, de surveillance et de contrôle. En outre, des sessions de formations spécifiques leur sont données, notamment en vue d'élargir les connaissances des administrateurs en matière de stratégie, d'attentes prudentielles de la NBB concernant le système de gouvernance (présentation faite par le Compliance Officer), d'IT et cyber-risques, des aspects liés à la politique de gestion des sinistres et à l'évolution des soins de santé et pour terminer l'Intelligence Artificielle dans l'assurance.

La Charte de Gouvernance de PRECURA décrit la structure de l'actionnariat, la politique en matière de composition des organes de gestion, la structure de gestion et la politique d'intégrité. En ce qui concerne les organes de gestion et la structure de gestion, des explications sont fournies sur la composition, la compétence et le fonctionnement du Conseil d'administration, du Comité de Direction, du Comité de surveillance, risque et conformité (« CSRC »), du Comité de Nomination et Rémunération (« CNR ») et de la Commission Médicale. Il traite également des relations entre ces organes de gestion, du règlement d'éventuels conflits d'intérêts et de la mission des médecins-conseils. Enfin, cette Charte donne un aperçu des fonctions clés au sein de PRECURA, y compris les fonctions de contrôle indépendantes.

2.1.1 Actionnaires

En tant qu'association d'assurance mutualiste, PRECURA n'a pas d'actionnaires, cependant, tous les membres de l'Association d'Assurance Mutuelle font partie de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'AAM.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale, il faut être membre de l'AAM au 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'Assemblée Générale a lieu et avoir payé toutes les primes réclamées par l'AAM.

Les membres doivent annoncer leur présence à l'Assemblée Générale au moins deux semaines à l'avance. Les membres qui souhaitent se faire représenter par procuration doivent faire savoir à quel membre ils donnent procuration. Les membres personnes morales doivent indiquer qui les représentera.

L'Assemblée Générale statutaire de PRECURA se tiendra le 21 mai 2026.

2.1.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé des compétences qui lui sont réservées aux termes de la loi. Il détermine la stratégie générale de l'entreprise ainsi que la politique en matière de risques et il exerce un contrôle sur les activités.

PRECURA s'efforce de mettre en place un Conseil d'Administration équilibré, attentif aux intérêts des membres, qui combine de manière adéquate les administrateurs exécutifs, non-exécutifs et indépendants et disposant des compétences nécessaires dans tous les domaines (technique d'assurance, financier, actuariel, commercial et juridique). L'objectif est de s'assurer que les changements au sein du Conseil d'Administration se déroulent de manière organique, tout en respectant les échéances finales des mandats des membres individuels du Conseil d'Administration.

A la fin de l'année 2025, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1 président et 1 vice-président ;
- 3 administrateurs exécutifs (CEO, CRO et COO) ;
- 2 administrateurs indépendants, non-exécutifs ; et
- 3 administrateurs non-exécutifs.

La composition du Conseil d'Administration de PRECURA n'a pas été modifiée lors de l'AG de mai 2025 seul le mandat d'un administrateur non-exécutif a été prolongé de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2031.

Le renouvellement du mandat a été évalué par le CNR sur la base des exigences d'honorabilité, discutée ensuite par le Conseil d'Administration et finalement approuvée par la Banque Nationale de Belgique.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2025.

A chaque réunion du Conseil d'Administration les points suivants font systématiquement l'objet d'un suivi : l'évolution du nombre de membres et du nombre de polices, les dossiers d'incapacité de travail, les résultats financiers trimestriels et la gestion du portefeuille-titres. Le Comité de Direction, le Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC) et le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR) font rapport de leurs activités. Les rapports du CRO, Compliance Officer et Auditeur interne y sont présentés ainsi qu'un suivi des risques IT.

2.1.3 Le Comité de Direction

La gestion effective de PRECURA est confiée au Comité de Direction dont sa composition n'a pas été modifiée en 2025.

Le Comité de Direction est responsable de la gestion concrète des activités de l'entreprise d'assurance, de la mise en place du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle. Le Comité de Direction a accordé une plus grande attention à des thèmes spécifiques, notamment le développement commercial de PRECURA, l'informatique, la durabilité et le suivi des recommandations émises par les fonctions de contrôle indépendantes (gestionnaire des risques, compliance, fonction actuarielle et auditeur interne).

Le Comité de Direction est chargé entre autres :

- de la représentation de l'A.A.M. dans toutes ses relations avec des tiers ;
- de la préparation des réunions du Conseil d'Administration ;
- de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ;
- du suivi de la situation financière de l'A.A.M. ;
- du suivi de l'acceptation des risques et de la politique d'acceptation ;
- du suivi des dossiers de sinistres et de la politique en matière de gestion des sinistres ;
- du suivi des activités des médecins-conseils et de la commission médicale ;
- de l'étude des questions ayant des implications importantes pour l'A.A.M. ;
- de la supervision du bon fonctionnement des services de l'A.A.M.

Le Comité de Direction rend compte de ses activités et des opérations de l'A.A.M. à l'occasion de chaque réunion du Conseil d'Administration. En principe, le Comité de Direction se réunit deux fois par mois. La répartition des tâches au sein du Comité de Direction est basée sur les principes de collégialité, la prévention des conflits d'intérêts et du non-cumul d'activités opérationnelles, d'activités commerciales, de gestion financière et la supervision des fonctions de contrôle indépendantes.

2.1.4 Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC)

Le Comité de Surveillance, Risques et Conformité assiste le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses tâches de supervision et de contrôle en matière de contrôle interne dans le sens le plus large au sein de l'AAM, y compris le contrôle interne des rapports financiers. Il formule des recommandations concernant les rémunérations et indemnités du commissaire agréé, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Le CSRC contrôle :

- l'intégrité des informations financières, y compris l'application cohérente des normes comptables (et des modifications apportées à ces normes) et la qualité du contrôle interne des rapports financiers;
- l'exécution du processus d'audit externe, y compris l'évaluation des travaux effectués par le commissaire agréé et les éventuels autres réviseurs externes ainsi que l'approbation de leur plan d'audit et la formulation de recommandations au Conseil d'Administration en ce qui concerne leur désignation ou redésignation et leur rémunération ;
- le respect des dispositions légales et l'application de la politique en matière d'indépendance du commissaire et des éventuels autres réviseurs externes ;
- l'exécution du processus d'audit interne ;
- la réalisation du système de contrôle interne en général.

Le CSRC s'est réuni à cinq reprises en 2025 et a, à chaque fois, rendu compte de ses travaux à l'occasion de la réunion suivante du Conseil d'Administration.

Le CSRC a entre autres accordés de l'attention :

- aux Comptes Annuels ;
- aux résultats intermédiaires au 30.06 ;
- à l'O.R.S.A. ;
- aux rapports adressés à la BNB ;
- aux rapports du Commissaire-Réviseur, de la Fonction actuarielle et du compliance manager ;
- au planning d'audit et au suivi des rapports d'audit ;
- au rapport de la direction effective concernant le contrôle interne ;
- à la Gestion des Risques et au rapport sur l'Evaluation des Risques ;
- sécurité informatique et cyber-risque ; et
- le renouvellement des contrats de réassurance.

2.1.5 le Comité de Nomination et de Rémunération (le CNR)

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé :

- de fournir des recommandations confidentielles en matière de désignation d'administrateurs, de conseillers, de membres du Comité de Direction et de candidats pour les fonctions-clés, ce comité veillant à ce que le processus de désignation et de redésignation se déroule de façon objective et professionnelle ;
- de fournir des recommandations confidentielles en matière de désignation et de planning de succession du Comité de Direction ;
- de formuler des propositions concernant les rémunérations attribuées aux administrateurs, y compris les dispositions de remboursement des frais ;

- de formuler des avis concernant la politique de rémunération pour le Comité de Direction, plus précisément les principales dispositions contractuelles, y compris les données relatives aux plans de pension et aux indemnités de départ, ainsi que les principaux éléments de détermination de la rémunération.

Le CNR s'est réuni à quatre reprises en 2025. Le CNR a entre autres accordé une attention à :

- l'adaptation de la politique d'intégrité ;
- l'évaluation du fonctionnement du Comité de direction, du CTRC, du CNR et du Conseil d'administration ;
- la composition des organes de gestion ;
- la matrice des compétences ;
- un conflit d'intérêts potentiel de la part de l'un des administrateurs indépendants ;

Une évaluation du fonctionnement du CNR a eu lieu fin 2025 et aucun point d'attention n'a été formulé.

2.1.6 Rémunération

Administrateurs

Les jetons de présence et les indemnités de frais des administrateurs sont fixés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration. La politique de rémunération a été approuvée pour la dernière fois par le Conseil d'Administration le 5 décembre 2024 et les modalités consistent en les caractéristiques suivantes :

- Aucune rémunération pour les administrateurs exécutifs ;
- Aucune indemnité de déplacement ;
- Une rémunération annuelle fixe pour les présidents du Conseil d'Administration, du CTRC et du BRC ;
- Les jetons de présence pour les autres membres du Conseil d'Administration, consistent en une rémunération fixe par réunion du Conseil d'Administration et de tous les comités.

En 2025, aucune modification n'a été apportée aux indemnités octroyées aux administrateurs.

Membres de la Direction et collaborateurs

La politique de rémunération des membres de la direction et des collaborateurs de PRECURA est formalisée dans une politique du personnel qui aborde les aspects suivants :

- a) le contexte général de la politique du personnel ;
- b) les conditions de recrutement, de nomination et de licenciement ;
- c) les aspects pratiques de l'entrée en service ;
- d) le suivi et l'évaluation des collaborateurs ;
- e) les composantes de rémunération et ;
- f) la gestion journalière du personnel.

2.2 Exigences d'expertise et de fiabilité

2.2.1 Fit & proper

PRECURA a une politique Fit & Proper qui s'applique aux membres du Conseil d'Administration, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle indépendantes. La politique Fit & Proper traite des aspects de recrutement, d'évaluation, de formation et des normes en matière d'expertise et de fiabilité professionnelle.

Cette politique a été modifiée en 2023 pour tenir compte de la mise à jour du manuel Fit & Proper par la BNB le 20 décembre 2022. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration du 15 février 2024.

Les principaux points d'intérêt et nouveautés concernent :

- Le caractère apte et approprié des personnes qui ont une influence décisive au sein du conseil d'administration ;
- Des spécifications en termes de connaissances et d'expériences des administrateurs et des fonctions de contrôle indépendantes ;
- La notion d'indépendance d'esprit ; et
- L'exigence d'une connaissance collective du Conseil d'Administration dans le domaine des technologies ICT et de la sécurité et des risques climatiques et environnementaux.

En 2025, l'accent a de nouveau été mis sur l'offre d'un programme de formation périodique et structuré au Conseil d'Administration. La méthodologie existante, selon laquelle des sessions de formation sont proposées dans différents domaines à chaque réunion du Conseil d'Administration, a été poursuivie en 2025 et a couvert les sujets suivants :

- Compliance et gestion des plaintes.
- Ergonomie.
- Dynamo : présentation de la nouvelle application opérationnelle.
- O.R.S.A.
- Registre des risques.

2.2.2 Procédure d'évaluation de l'expertise et de la fiabilité

Evaluation des administrateurs

La méthode d'évaluation des administrateurs repose sur une matrice de compétences répertoriant les compétences requises pour un administrateur. Il s'agit à la fois de compétences imposées par la NBB dans le cadre de l'évaluation de l'aptitude (Fit & Proper) et d'un certain nombre de compétences définies par PRECURA. Chaque compétence est évaluée sur une échelle de 5 (allant de l'absence de connaissance à l'expertise).

Evaluation du Comité de Direction

Une évaluation du fonctionnement du Comité de Direction et de ses membres a été réalisée fin 2025,

Evaluation des fonctions de contrôle indépendantes

L'évaluation des fonctions de contrôle indépendantes (fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques et fonction compliance) n'a pas eu lieu en 2025 mais sera à nouveau programmée pour le CSRC en 2026.

Par ailleurs, il convient de noter que toutes les fonctions de contrôle indépendantes rendent compte au CSRC plusieurs fois par an, en fournissant des explications détaillées sur les travaux effectués et leurs résultats. Ces interventions favorisent un dialogue constructif et critique entre les membres du CSRC et les fonctions de contrôle indépendantes.

2.3 Système de Gestion des Risques, y compris l'évaluation des risques propres et de la solvabilité

2.3.1 Système de Gestion des Risques

Le système de gestion des risques de PRECURA a été documenté par une charte de gestion des risques qui contient des informations sur les aspects suivants :

- Définition de la gestion des risques ;
- Principes relatifs à l'appétence au risque ;
- Définition des rôles et des responsabilités des différentes parties impliquées ;
- Description des différentes catégories de risques auxquelles l'entreprise est soumise ; et
- Reporting et suivi des risques.

La Charte de Risque décrit les principes concernant les aspects ci-dessus. Ces principes sont détaillés à l'aide d'une cartographie des risques qui fournit une description détaillée pour 9 types de risques, ainsi que la manière dont ceux-ci sont suivis en pratique chez PRECURA.

À la suite de la mise à jour du registre des risques fin 2025, l'appétence au risque a été réaffirmée et précisée. Les exigences précédemment établies en matière de ratio de solvabilité (SCR) et de politique d'investissement ont été complétées par des critères relatifs à l'évolution commerciale, à la réputation et aux risques opérationnels.

L'appétence au risque a été approuvée par le Conseil d'Administration de PRECURA du 4 décembre 2025 et définit les risques autorisés en termes de stabilité financière, de stratégie de marché, de politique d'investissement, de risque de réputation et de risque opérationnel. Ces composantes de risque et leurs limites sont utilisées par le gestionnaire des risques pour mesurer, signaler et gérer les risques auxquels PRECURA est confronté.

2.3.2 Evaluation du risque propre et de la solvabilité

L'approche ORSA de PRECURA est fondée sur la circulaire de la BNB relative aux exigences d'une évaluation prospective des risques associés dans le cadre des mesures préparatoires à Solvabilité II. La politique ORSA de PRECURA porte sur :

- a) les objectifs du processus ORSA,
- b) les responsabilités respectives du Conseil d'administration, du Comité de Direction et des fonctions de contrôle indépendantes,
- c) la documentation et le rapport ORSA,
- d) les composantes de l'ORSA,
- e) l'utilisation des résultats de l'ORSA et
- f) la fréquence des calculs ORSA.

L'évaluation des risques propres auxquels PRECURA est soumis ainsi que les besoins de solvabilité sont formalisés dans une politique ORSA.

Les calculs ORSA sont effectués sur la base des chiffres au 30 juin 2025 et du business plan pour la période 2026 – 2028.

Ce calcul a été présenté au CSRC le 25 novembre 2025 et validé en Conseil d'Administration le 4 décembre 2025. La documentation consiste en un rapport ORSA qui décrit en détail à la fois la réalisation et le calcul proprement dit.

2.3.3 La fonction de Gestion des Risques

La fonction de gestion des risques a pour tâche de développer, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion des risques consistant à identifier, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques dans le cadre de la stratégie de gestion de risque élaborée par le Conseil d'Administration.

Les tâches de la fonction de gestion des risques sont les suivantes :

- La conception, la mise en œuvre et le maintien du système de gestion des risques ;
- La documentation du système de gestion des risques ;
- La fonction de gestion des risques élabore un système de limites et fait des propositions au Comité de Direction quant à la fixation des limites de risques que le Comité de Direction fixe afin de ne pas dépasser les limites de tolérance fixées par le Conseil d'Administration (l'appétence au risque) ;
- En cas de décisions stratégiques majeures (lancement de nouveaux produits, approche de nouveaux groupes cibles, externalisation d'activités, modifications de politique d'investissement, etc.), la fonction de gestion des risques émet un rapport préalable sur l'exposition attendue aux risques associés ;
- La fonction de gestion des risques fait rapport au Comité de Direction des risques identifiés et mesurés ;
- Mise en place de simulations de crise (stress testing) dans le cadre des calculs Solvency II selon la formule standard ;
- La fonction de gestion des risques établit un rapport périodique sur la gestion des risques qu'elle transmet au Comité de Direction et aux membres du CSRC ;
- Elle organise des formations en matière de gestion des risques pour les membres du personnel concernés de PRECURA ;
- Elle est le premier point de contact pour le régulateur (BNB), l'auditeur interne et l'auditeur externe en matière de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques est indépendante des départements dans lesquels se déroulent les activités à risque. La fonction de gestion des risques a la possibilité à tout moment d'assister ou d'informer directement le président du Conseil d'Administration ou le CSRC de sa propre initiative. Enfin, il existe une étroite collaboration entre le gestionnaire des risques et les autres fonctions de contrôle indépendantes.

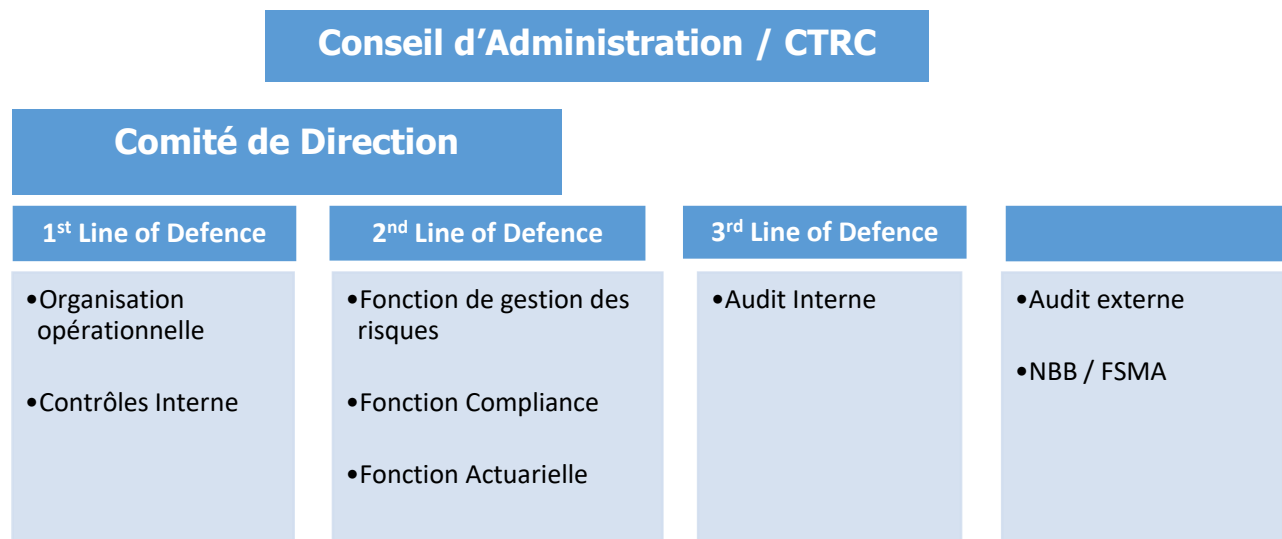
Les activités de la fonction de gestion des risques sont formalisées dans un tableau de bord des risques qui est présenté trimestriellement au Comité de direction, au CRSC et au Conseil d'administration. Un rapport qualitatif est présenté semestriellement.

2.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PRECURA s'appuie sur la circulaire NBB_2015_21 relative au contrôle interne et à la fonction d'audit interne du 13 juillet 2015. D'un point de vue organisationnel, la fonction de gestion des risques est chargée de la mise en place et de l'organisation des différentes composantes que doit contenir le système de contrôle interne et ce en étroite concertation avec la fonction d'audit interne.

La fonction de gestion des risques coordonne le développement et l'évolution des procédures et instructions au sein des différents départements et réalise systématiquement des contrôles par sondage en concertation avec le Comité de Direction.

L'environnement de contrôle interne au sein de PRECURA est construit selon le modèle des 'three Lines of defence', qui distingue les tâches et les responsabilités et les répartit sur trois niveaux différents.



1. 1^{ste} Line of Defence : Un premier niveau est constitué par les départements opérationnels eux-mêmes, qui sont responsables de la gestion des risques auxquels ils sont exposés. Le responsable de chaque département, qui est également membre du Comité de Direction, doit veiller que les contrôles adéquats soient mis en place et effectivement réalisés.

2. 2nd Line of Defence : Un deuxième niveau est constitué des fonctions de contrôle indépendantes au sein même de PRECURA, du risk manager, du compliance officer et de la fonction actuarielle. Ce niveau doit soutenir les responsables des départements opérationnels et se concentrer sur la coordination et le développement de notes de politique, des procédures, des lignes directrices et le contrôle du respect des règles légales et internes.

3. 3rd Line of Defence : La fonction d'audit interne est le troisième niveau et effectue des contrôles indépendants sur les processus présents au sein de PRECURA sur la base d'une évaluation des risques et selon un plan de 4 ans.

4. Extern : Enfin, PRECURA fait l'objet d'un contrôle par un commissaire et d'une surveillance par les autorités prudentielles.

2.5 La Fonction Compliance

La fonction compliance au sein de PRECURA est exercée par Monsieur Philippe Odent, Compliance Officer reconnu par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Le Compliance Officer fait rapport directement au CSRC, qui, à son tour fait rapport au Conseil d'Administration.

La Compliance Charter définit les domaines d'activité du Compliance Officer, le statut du Compliance Officer, ses tâches et compétences.

Compte tenu des activités de PRECURA, association d'assurances dont les activités relèvent des branches 1a Accidents, 2 Maladie et 18 Assistance, PRECURA n'est pas soumise à la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2.6 La Fonction d'Audit Interne

La fonction d'audit interne est externalisée à DSD Associates Audit & Advies, représenté par David De Schacht, réviseur agréé par la Banque Nationale de Belgique pour les établissements financiers.

L'audit interne fait directement rapport au CEO et au CSRC. Un plan d'audit interne a été établi pour la période 2024-2027 dans lequel tous les processus critiques ont été évalués au cours de cette période. Ce plan d'audit interne est réévalué annuellement et adapté si nécessaire.

L'audit interne est également invité de manière permanente au CSRC, ce qui permet de réviser périodiquement le plan d'audit interne en cas de détection de risques spécifiques. De plus, il y a un échange permanent d'informations sur les constatations rapportées par l'audit interne et le suivi des recommandations formulées.

La charte d'audit interne décrit la mission et l'objet de l'audit interne, son indépendance et ses responsabilités, l'accès illimité à toutes les informations, les activités, l'évaluation des risques et la méthodologie utilisée, ainsi que la manière dont il est rendu compte.

En matière de reporting, des rapports d'audit interne détaillés sont établis à l'issue de chaque mission d'audit interne. La fonction d'audit interne exerce ses activités conformément à toutes les exigences légales, aux règles de la profession et aux directives des autorités de contrôle (en particulier la circulaire NBB_2015_21).

2.7 La Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle doit être exercée conformément au cadre légal constitué par la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances (« loi Solvabilité II ») et la circulaire relative aux attentes prudentielles de la Banque Nationale de Belgique concernant le système de gouvernance du secteur de l'assurance et de la réassurance (NBB_2016_31) ("Circulaire Gouvernance").

La fonction actuarielle est sous-traitée à la société Everaert actuaries représentée par Koen Verbeiren. La fonction actuarielle est une fonction de deuxième ligne avec un rôle consultatif auprès du Comité de Surveillance, Risques et Conformité (le CSRC) et du Conseil d'Administration. Les responsabilités de la fonction actuarielle ont également été précisées dans la charte de la fonction actuarielle.

2.8 Sous-Traitance

La politique de sous-traitance de PRECURA a été révisée en 2024, conformément au chapitre 7 de la circulaire NBB_2016_31 du 5 juillet 2016, qui porte sur la circulaire de la CBFA du 6 février 2006 relative à l'externalisation, et de la loi portant diverses dispositions en matière d'Economie du 29 juin 2016 qui, dans la loi sur les assurances du 4 avril 2014, introduit un certain nombre de règles en matière d'externalisation vu par la FSMA. La circulaire a été mise à jour en septembre 2018 et mai 2020. La politique d'externalisation a été révisée et approuvée par le Conseil d'Administration de PRECURA le 13 février 2025. Pour l'externalisation des services TIC, la législation européenne DORA (Digital Operational Resilience Act) du 14 décembre 2022 doit être respectée. Une note de politique distincte a été élaborée pour l'externalisation des services TIC. Celle-ci a également été approuvée par le Conseil d'administration du 13 février 2025. La politique d'externalisation fournit des explications supplémentaires sur le champ d'application et les directives concrètes à suivre en matière d'externalisation. PRECURA accorde une attention particulière à la supervision des activités externalisées et veille à ce que chaque prestataire de service soit supervisé soit par le CEO, soit par un membre du Comité de Direction. Toutefois, PRECURA veille à ce que les connaissances internes soient suffisantes pour contrôler et superviser les activités externalisées.

Au 31 décembre 2025, 7 contrats ont été définis comme des contrats d'externalisation dont 6 sont considérés comme critiques :

- Audit interne (critique - supervision par le CEO)
- Fonction actuarielle indépendante (critique - supervision par le gestionnaire des risques)
- Conseiller actuariel : aide à la préparation des calculs actuariels (critique - supervision par le gestionnaire des risques)
- Contrat de maintenance du système informatique opérationnel (critique - supervision par le directeur opérationnel)
- Contrat de service pour la gestion de l'infrastructure informatique (critique - supervision par le directeur financier)
- Gestion du portefeuille d'investissement (critique - supervision par le directeur financier) et
- Responsable de la protection des données – DPO (non critique - supervision par le compliance officer).

3. Profil de Risque

3.1 Description des risques

La prise de risque est inhérente à l'activité d'assurance dans laquelle opère PRECURA. Toutefois, il est important que les risques pris restent dans des limites acceptables.

L'appétence au risque a été établie par PRECURA et définit les risques autorisés en termes de stabilité financière, de stratégie de marché, de politique d'investissement, de risque de réputation et de risque opérationnel. L'évolution des risques est suivie par les fonctions de contrôle et fait l'objet d'un rapport au CSRC et au Conseil d'Administration.

3.1.1 Risque d'assurance (risque de souscription)

L'activité de PRECURA se situe dans la branche 2 – Maladie. Le risque d'assurance, et en particulier le risque d'invalidité est le risque le plus important chez PRECURA. Notamment en raison de la longueur des délais de traitement des dossiers sinistres, qui entraîne des montants importants dans la provision des dossiers sinistres en cours. Le risque d'assurance englobe les risques inhérents aux contrats d'assurance souscrits par PRECURA, subdivisés selon les types suivants :

- Risque de souscription (ou risque lié aux primes) : il s'agit des risques liés à des tarifs insuffisants avec des conséquences négatives sur la rentabilité de l'entreprise à court terme et la solvabilité à long terme;
- Risque de réservation : le risque que les hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques ne soient plus à jour et, par conséquent, créent un risque de sous-réservation ;
- Risque lié aux catastrophes : il s'agit du risque de pertes importantes pour l'entreprise à la suite de catastrophes et calamités ;
- Risque d'acceptation : le risque d'une politique d'acceptation inappropriée à la lumière de conditions ayant évoluées (par exemple sur le plan des évolutions médicales).

Le calcul pour déterminer le SCR de PRECURA a été effectué sur base de la formule standard.

Dans le cas de PRECURA, le risque de souscription a été calculé en agrégeant le risque de souscription SLT, le risque de souscription NLST et le risque de catastrophe du SCR.

L'exigence de Solvency II pour la prise en charge du risque de souscription s'élève à 4.665.842 euros au 31.12.2025 (Health underwriting risk post diversification).

Le risque de souscription SLT est calculé en agrégeant le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque d'invalidité, le risque de cessation, le risque de coût et le risque de révision.

La modélisation de ces risques spécifiques tient compte des actions de gestion et d'une poursuite de la réassurance.

Celles-ci ont été suivies par la fonction de gestion des risques, le Comité de Direction et le CSRC.

3.1.2 Risque de marché

Tout comme le risque d'assurance, le risque de marché est également important pour PRECURA.

Le risque de marché est le risque de perte résultant d'une influence négative des variables financières sur la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Conformément à la politique d'investissement actuelle de PRECURA, cela concerne les risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt : le risque que la valeur de marché des actifs financiers, des passifs ou des flux de trésorerie soit affectée négativement par les variations des taux d'intérêt du marché ;
- Risque de spread : ce risque est lié à la sensibilité de la valeur de l'actif aux variations du niveau ou de la volatilité des spreads de crédit au-delà des taux d'intérêt sans risque. Ce risque dépend de la solvabilité et de l'échéance des obligations. Selon la formule standard de calcul Solvency II, aucun capital des risques n'est requis pour les investissements en obligations d'Etat au sein de l'UE ;
- Risque de liquidité : le risque de liquidité correspond à la possibilité de ne pas disposer des fonds nécessaires pour honorer ses engagements immédiats, faute de pouvoir vendre des actifs rapidement à un prix acceptable dans les délais requis ;
- Risque actions pour les placements en actions (éventuellement via des fonds). Cela concerne la sensibilité de la valeur de l'actif aux variations du niveau ou de la volatilité des cours boursiers. On considère généralement que les actions présentent un risque plus élevé que les actifs à revenu fixe. Par conséquent, le capital requis au titre du risque actions est élevé par rapport à d'autres formes d'investissement ;
- Risque de change : risque que la valeur des investissements varie en raison des fluctuations du taux de change entre deux devises. Selon la politique d'investissement en vigueur, maximum 5% du portefeuille peut être investi en obligations émises en USD, GBP, CHF, CAD, AUD, NZD en NOK ;
- Risque de concentration : le risque de concentration, au sens large, concerne l'exposition à une perte spécifique susceptible de compromettre la solvabilité ou la situation financière de la société. Pour Precura, un seul risque de concentration est identifié celui lié à la participation dans Gerania. Investissement dont le risque doit être évalué conformément au principe de transparence prescrit par Solvency II et basé sur des paramètres immobiliers.

Le suivi du risque de marché repose d'une part sur une approche qualitative centrée sur la politique d'investissement de PRECURA et d'autre part, sur la base d'une approche quantitative (évolution des valeurs de marché du portefeuille d'investissement).

Dans le cas de PRECURA le risque de change est nul. Le portefeuille est entièrement investi en euros.

Le risque de marché SCR s'élève à 1.953.407 euros au 31.12.2025. PRECURA est plutôt conservatrice dans sa stratégie d'investissement.

3.1.3 Risque de Crédit

Avec ce risque, PRECURA analyse les différents éléments pouvant entraîner un risque sur contrepartie : réassureurs, clients et institutions financières.

3.1.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est traité par la Politique de gestion du risque de liquidité – ALM décrite au point 3.1.2. Concrètement, cela signifie que le risque que les primes entrantes et les cash-flows provenant des investissements ne soient pas suffisants pour couvrir les indemnités et les coûts. Ce risque est faible chez PRECURA.

3.1.5 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est également pris en compte dans les calculs du SCR sous Solvency II. Pour déterminer ce risque, PRECURA s'appuie sur un calcul selon la formule standard, telle que définie dans la réglementation Solvency II.

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à des procédures et processus inadéquats, à des défaillances du système informatique, à des erreurs humaines ou à des événements externes. Ici, nous avons identifié les sous-catégories suivantes pour PRECURA :

- Risque de contrôle interne : le risque d'impact financier négatif dû au fonctionnement inadéquat du contrôle interne de PRECURA ;
- Risque d'externalisation : le risque que des prestataires de services externes ne fournissent pas correctement les prestations contractuellement convenues ;
- Risque de continuité d'activité : le risque d'interruption opérationnelles de l'entreprise en raison de facteurs externes ;
- Risque de fraude interne : le risque que les collaborateurs se privilégient injustement lors de l'exécution des processus opérationnels ;
- Risque de fraude externe : risque que des montants soient mal versées suite à des déclarations frauduleuses.

3.1.6 Autres Risques

D'autres risques tels que le risque de conformité, le risque juridique et le risque stratégique sont également évalués et suivis par la fonction de contrôle et le CSRC :

- Risque de conformité : concerne, d'une part l'exposition au risque de réputation et, d'autre part les conséquences financières négatives résultant du non-respect des lois et réglementations applicables.

- **Risque légal** : par risque juridique on entend le risque de modifications législatives qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière de PRECURA. Nous tenons compte, entre autres, de la législation relative à l'assurance maladie, à la fiscalité et aux exigences de solvabilité.
- **Risque stratégique** : concerne l'impact négatif potentiel sur les résultats financiers futurs en raison de décisions commerciales et stratégiques incorrectes. Il convient également de tenir compte du risque résultant de certaines concentrations dans des groupes cibles spécifiques du portefeuille de clients, des actions des concurrents et des décisions concernant les produits et la gamme de produits.
- **Risque IT (Cyber risk)** : Gestion des risques liés aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) et à la sécurité :
La gestion des risques liés aux TIC inclut des menaces telles que les cyberattaques, les défaillances techniques et les violations de données, nécessitant une gestion rigoureuse selon le règlement DORA entré en vigueur en janvier 2025. Le règlement DORA (Digital Operational Resilience Act) établit un cadre pour la gestion des risques liés aux TIC dans le secteur financier. Il impose aux entités financières de prévenir les incidents en mettant en place des mesures de sécurité appropriées, de détecter rapidement les incidents pour minimiser leur impact et répondre efficacement aux incidents en ayant des plans de continuité des activités en place (Business Continuity Plan).

La fonction de gestion des risques doit accorder une attention particulière à ces actions et en rendre compte périodiquement dans son rapport qualitatif.

3.2 Surveillance et suivi des risques

L'évolution des risques décrits ci-dessus est contrôlée trimestriellement et comparée aux limites fixées par la politique de PRECURA.

Aucun changement fondamental n'a été constaté en 2025 concernant ces risques.

Les actifs de PRECURA sont gérés conformément au principe de la « personne prudente » expliqué à l'article 132 de la directive 2009/138/CE. Des limites de tolérance au risque sont précisées dans les directives de gestion.

3.3 Sensibilité au Risque

Pour les principaux risques, des stress tests et des scénarios ont été élaborés par PRECURA afin de mesurer la sensibilité et l'impact sur la solvabilité au moyen de l'analyse ORSA (qui est réalisée sur une base annuelle). Dans ce contexte, la solidité de la solvabilité de PRECURA est testée en fonction de différents scénarios de stress test.

Les résultats de ces stress tests ne révèlent aucun problème fondamental de solvabilité.

3.4 Techniques d'atténuation des Risques

En tant que technique d'atténuation du risque d'assurance, PRECURA a opté pour une structure de réassurance. A côté de cela, il existe des procédures de souscription strictes.

PRECURA utilise des directives d'investissement strictes pour le risque de marché. La gestion du portefeuille-titres est confiée à un gestionnaire externe. Le profil général d'investisseur de PRECURA est le « conservative long term », qui vise la recherche d'un bon rendement tout en limitant les risques liés aux marchés boursiers.

La principale atténuation de ces risques est obtenue par un système de gouvernance performant. Le Conseil d'Administration est impliqué dans le suivi de ces risques.

4. Évaluation à des fins de solvabilité

PRECURA s'appuie entièrement sur la formule standard pour le calcul des calculs Solvency II.

Ci-dessous, les principaux principes d'évaluation des postes du bilan.

Pour chaque poste, la valeur de marché est soit la valeur statutaire (Belgian GAAP), soit une valeur recalculée.

Tableau 1 : principes d'évaluation des actifs et passifs sous Solvency II.

Postes du bilan Solvency II	Valeur Statutaire	Valeur recalculée
Actif		
Actifs immatériels		x
Actifs corporels	x	
Participations	x	
Actions, parts et autres titres à revenu variable		x
Obligations gouvernementales		x
Obligations d'entreprises		x
Autres prêts	x	
Part des réassureurs dans les provisions techniques		x
Créances nées d'opérations d'assurance directe (exclusif intermédiaire d'assurance)	x	
Autres créances	x	
Valeurs disponibles	x	
Dépôts auprès des établissements de crédit	x	
Autres actifs dont les comptes de régularisation	x	
Passif		
Capitaux propres		x
Provisions techniques - Provision pour sinistres en cours		x
Provisions techniques - Provision pour égalisation		x
Provisions techniques - Autres provisions techniques		x
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et d'opérations de réassurance	x	
Autres dettes	x	
Autres passifs dont les comptes de régularisation	x	

4.1 Actif

Les postes suivants de l'actif font l'objet d'une réévaluation lors de l'établissement du bilan à la valeur de marché : les immobilisations incorporelles, les titres et actions à revenu fixe, les obligations et la part des réassureurs dans les provisions techniques.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

Cela inclut la valeur activée des coûts informatiques et d'études.

Conformément à l'article 12 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 publié par la Commission Européenne, ces actifs sont valorisés à 0 sous Solvabilité II.

4.1.2 Méthodes d'évaluation des placements

PRECURA a investi une grande partie de ses actifs dans des obligations, dont une partie en fonds.

Les participations consistent en une participation dans Gerania bv.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des règles d'évaluation de ces placements.

Tableau 2 : règles d'évaluation des investissements

	Evaluation Statutaire	Evaluation sous Solvency II
Participations	Prix d'achat	Valeur Expertise immobilière
Actions - Fonds d'actions	Prix d'achat	Cours boursier
Obligations-Fonds d'obligations	Prix d'achat (avec règlement linéaire à la valeur nominale, sauf pour les fonds)	Cours boursier y compris les intérêts échus

A noter que les chiffres statutaires pour les obligations du premier tableau comprend également les intérêts échus.

4.1.3 Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est examinée ci-dessous sous le point Passif.

4.1.4 Autres actifs

Dans Solvency II, la valeur des actifs corporels (aménagement des bureaux, hardware, ...) des créances et de la trésorerie est assimilée à la valeur statutaire.

4.2 Passif

4.2.1 Provisions Techniques

4.2.1.1 Méthodes d'évaluation

Sous Solvency II les provisions techniques sont évaluées à leur valeur économique. A cet effet, un calcul de « best estimate » est d'abord effectué égal à la valeur actualisée (en tenant compte du taux sans risque) des flux de trésorerie futurs attendus pour les obligations de PRECURA. Ces flux de trésorerie comprennent, outre les frais, les coûts prévus liés à la liquidation de ces obligations et les revenus de primes attendus. Le Best Estimate relatif à la part du réassureur est calculé de manière analogue.

Les réserves Best Estimate sont calculées en estimant les flux de trésorerie futurs des passifs auxquels PRECURA est associée. Ceux-ci sont calculés sur une base individuelle (par dossier de sinistre, par contrat) à l'aide d'un outil.

Les hypothèses suivantes sont retenues pour cette estimation :

- Intensités de revalidation
- Intensités de mortalité
- Hypothèses sur (l'évolution du) degré de handicap
- Intensités d'entrée pour l'entrée en invalidité
- Chances d'hospitalisation, prime de naissance, décès accidentel
- Intensités de maturité des contrats pour estimer les primes futures
- Hypothèses de coût

Les flux de trésorerie sont actualisés par rapport à la courbe sans risque (y compris l'ajustement de volatilité) fournie par l'EIOPA. Ces paramètres ont été revus au 31.12.2025 sur base des données pour la période 2018-2025.

Cette réserve de Best Estimate (meilleure estimation) est calculée pour :

- les dommages déjà survenus (déclarés ou non) : nommé *Past Claim* - réserve pour sinistres dans le tableau 3 ci-dessous
- les obligations futures et les revenus attendus concernant les contrats auxquels PRECURA est liée au moment du calcul (c'est ce qu'on appelle *contract boundary*). Une distinction est faite ici entre les contrats collectifs et les contrats individuels.

Les contrats collectifs étant des contrats renouvelables annuellement, seules les primes et les sinistres afférents de l'actuel *Pre Claim NSLT* (coll.) du tableau 3 sont à prendre en compte.

Pour les contrats individuels (contrats à long terme), des projections sont faites pour toutes les années futures : Réserve de vieillissement *Pre Claim SLT* (Ind.) dans le [tableau 3 des Provisions techniques \(ci-dessous\)](#).

Une marge de risque est ajoutée au Best Estimate. Une partie qui reprendrait les obligations de PRECURA doit également être indemnisée pour l'incertitude entourant la meilleure estimation. La compensation de cette incertitude se reflète dans la marge de risque.

La marge de risque au 31.12.2025 est calculée de la même manière que les années précédentes, c'est-à-dire sur la base de drivers déterminés conformément à l'article 58 du règlement d'exécution et à la méthode 2 de l'orientation 61 et suivantes, telles que décrites dans le document EIOPA-BoS-14 /166 « Orientations sur la valorisation des provisions techniques ».

Pour déterminer la part du réassureur dans les provisions techniques, les traités de réassurance applicables aux sinistres sont appliqués individuellement (c'est-à-dire par dossier) aux flux de trésorerie bruts attendus.

Le calcul des provisions Pre-Claim du portefeuille individuel suppose le maintien du traité de réassurance actuel tout au long de la période de projection.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des provisions techniques telles que décrites ci-dessus.

Tableau 3 : Provisions Techniques

Provisions techniques	Statutaire	Solvency II
	31.12.2025	31.12.2025
Provisions techniques brutes	25.782.919	21.532.140
Best Estimate	21.932.499	20.146.729
<i>Réserve pour sinistres (Past Claim SLT)</i>	21.932.499	21.935.081
<i>Réserve de vieillissement (Pre Claim SLT)</i>		-1.589.218
<i>Réserve de primes (Pre Claim NSLT) coll</i>		-199.134
Marge de risque		1.385.412
Réserve d'égalesation	3.850.420	
Part du réassureur dans les provisions techniques	14.520.475	15.141.510
Best Estimate	14.520.475	15.141.510
<i>Réserve de primes (Pre Claim NSLT) coll</i>		23.544
<i>Réserve pour sinistres (Past Claim SLT)</i>	14.520.475	14.489.562
<i>Réserve de vieillissement (Pre Claim SLT)</i>		628.405

Les différences entre les chiffres statutaire et Solvency II sont :

- La réserve de vieillissement qui n'est comptabilisée statutairement que si elle est positive.
- La réserve de primes (Pre Claim) comptabilisée conformément aux statuts selon la méthode prorata temporis. Tous les contrats ayant une date d'échéance principale au 1/1, celle-ci est de 0 au 31/12,
- La réserve d'égalisation non comptabilisée dans Solvency II.
- La marge de risque non comptabilisée statutairement.

La valeur comptable (statutaire) des provisions techniques (réserve d'égalisation incluse) s'élève à 25.782.919 euros tandis que le Best Estimate, marge de risque incluse de 1.385.412 euros, s'élève à 21.532.140 euros.

4.2.1.2 Mesures transitoires

PRECURA n'applique pas les mesures transitoires et les mesures d'ajustement prévues par la législation Solvency II.

4.2.2 Autres passifs

Les autres éléments de passif sont évalués à leur valeur nominale tant dans le bilan statutaire que dans le bilan Solvency II. Il s'agit des postes dettes, actifs corporels et comptes de régularisation.

4.2.3 Méthodes d'évaluation alternatives

PRECURA n'utilise pas de méthodes d'évaluation alternatives.

4.2.4 Autres informations

Le modèle de calcul prend en compte les futures décisions de gestion en cas de scénarios extrêmes.

5. Gestion du Capital

5.1 Capitaux propres : structure

Le capital disponible Solvency II s'élève à 14.900.658 euros et se compose de 10.483.723 euros de capitaux propres et de 4.416.934 euros représentant la différence dans l'évaluation des postes du bilan Actif et Passif des valeurs Solvency II et statutaire. Toutes les composantes du capital sont de la plus haute qualité (Niveau 1) et peuvent être entièrement prises en compte dans le calcul du SCR et du ratio MCR. La différence dans la méthode d'évaluation est expliquée aux points 4.1 et 4.2.

Le SCR/MCR est évalué trimestriellement par le CSRC et le Conseil d'Administration. Les risques identifiés sont mesurés et évalués (quantitativement ou qualitativement) pour déterminer l'exposition au risque. La gestion des risques vise à maintenir l'exposition aux risques dans les limites de la tolérance aux risques. Un système de reporting est mis en place pour s'assurer que le CSRC, le Comité de Direction, la fonction de gestion des risques et les autres parties responsables sont informés en temps utile lorsque des limites prédéfinies sont dépassées. Le système de gestion des risques suit également les évolutions et les tendances concernant les risques auxquels PRECURA pourrait être exposé par suite de décisions du Conseil d'Administration, de modifications du marché, d'élaboration de nouveaux produits, etc.

Pour suivre ces évolutions et ces tendances, PRECURA utilise des simulations qui servent d'input pour les rapports, les évaluations et les décisions.

5.2 Exigence de solvabilité (SCR)

PRECURA a choisi de calculer le SCR en utilisant la formule standard.

Le tableau ci-dessous présente la structure du SCR au 31 décembre 2025 (en euros) :

	31.12.2024	31.12.2025
SCR	5.277.683	5.935.526
Risque Opérationnel	365.606	377.260
Diversification BSCR	-1.147.529	-1.274.242
Risque de Marché	1.868.603	1.953.407
Risque de Contrepartie	138.745	213.259
Risque d'assurance	4.052.258	4.665.842
Base MCR	2.700.000	2.700.000

SII Own funds	12.655.324	14.900.658
Statutaire Capitaux propres	9.788.693	10.483.723
Delta SII vs Statutaire Capitaux propres	2.866.631	4.416.935
Actifs immatériels	-591.641	-1.087.620
Marge dans les réserves nettes	3.379.545	4.871.814
Marge dans les placements	78.727	632.741
Solvency Ratio	240%	251%

5.3 Capital minimum requis (MCR)

Le capital minimum requis est calculé selon la formule standard et s'élève à 1.483.881 euros, porté à 2.700.000 euros (montant minimum du MCR).

5.4 SCR – MCR

Les ratios de solvabilité s'élèvent pour PRECURA au 31 décembre 2025 à (en euros) :

Solvency II Capital	14.900.658
SCR	5.935.526
SCR - ratio	251%
MCR	2.700.000
MCR - ratio	552%

En conclusion, on peut dire que la solvabilité actuelle, confirmée par un SCR atteignant les 251%, est suffisante pour absorber les imprévus ou pour souscrire à de nouvelles opportunités. Notez que le SCR se situe à un niveau supérieur à la moyenne du marché belge de l'assurance.

6. Événements postérieurs à la fin de l'exercice

Les tensions entre l'Iran, Israël et les États-Unis ont atteint un niveau inédit avec les frappes militaires lancées fin février 2026 et les ripostes iraniennes dans toute la région.

Le conflit en cours constitue un choc géopolitique susceptible d'influencer significativement les marchés financiers mondiaux, et en particulier les marchés obligataires.

Dans ce contexte, plusieurs axes de vigilance s'imposent pour un portefeuille majoritairement obligataire comme celui détenu par Precura.

L'évolution du portefeuille est suivie de près par le Comité de Direction et le Comité d'Investissement ainsi que par le gestionnaire de portefeuille DPAM qui préconise le maintien du positionnement actuel du portefeuille. L'état de solvabilité de PRECURA est suffisant pour faire face à de tels chocs. Précisons que la guerre n'a pas d'impact sur PRECURA en ce qui concerne son organisation opérationnelle ni sur les versements de cotisations par les membres pour la poursuite des contrats d'assurance souscrits.

APPENDIX ANNUAL QUANTITATIVE REPORTING TEMPLATES

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – ASSETS

SE.02.01.16.01 Balance sheet		Solvency II value	Statutory accounts value
ASSETS		C0010	C0020
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	1.087.620,31
Deferred tax assets	R0040	0,00	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	255.128,41	255.128,41
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	22.182.775,19	21.550.034,69
Property (other than for own use)	R0080	0,00	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	2.524.134,07	2.704.727,03
Equities	R0100	0,00	0,00
Equities - listed	R0110	0,00	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00	0,00
Bonds	R0130	8.472.741,12	8.629.030,78
Government Bonds	R0140	8.038.674,16	8.221.994,68
Corporate Bonds	R0150	434.066,96	407.036,10
Structured notes	R0160	0,00	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	11.185.900,00	10.216.276,88
Derivatives	R0190	0,00	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00	0,00
Other investments	R0210	0,00	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00	0,00
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	15.141.510,35	14.520.475,04
Non-life and health similar to non-life	R0280	23.543,96	0,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	23.543,96	0,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	15.117.966,39	14.520.475,04
Health similar to life	R0320	15.117.966,39	14.520.475,04
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350	0,00	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	26.691,52	26.691,52
Reinsurance receivables	R0370	431.090,43	431.090,43
Receivables (trade, not insurance)	R0380	24.678,93	24.678,93
Own shares (held directly)	R0390	0,00	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	1.016.414,84	1.016.414,84
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	330.817,71	330.817,71
Total assets	R0500	39.409.107,38	39.242.951,88

QRT - SE.02.01.16.01 – BALANCE SHEET INFORMATION – LIABILITIES

SE.02.01.16.01 Balance sheet			Solvency II value	Statutory accounts value
LIABILITIES			C0010	C0020
Liabilities	Technical provisions - non-life	R0510	524.547,94	0,00
	Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
	Technical provisions calculated as a whole	R0530		
	Best Estimate	R0540		
	Risk margin	R0550		
	Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	524.547,94	
	Technical provisions calculated as a whole	R0570		
	Best Estimate	R0580	-199.134,26	
	Risk margin	R0590	723.682,20	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	21.007.592,33	25.782.919,14
	Technical provisions - health (similar to life)	R0610	21.007.592,33	25.782.919,14
	Technical provisions calculated as a whole	R0620		
	Best Estimate	R0630	20.345.862,83	
	Risk margin	R0640	661.729,50	
	Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650		
	Technical provisions calculated as a whole	R0660		
	Best Estimate	R0670		
	Risk margin	R0680		
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
	Technical provisions calculated as a whole	R0700		
	Best Estimate	R0710		
	Risk margin	R0720		
	Other technical provisions	R0730		
	Contingent liabilities	R0740		
	Provisions other than technical provisions	R0750		
	Pension benefit obligations	R0760		
	Deposits from reinsurers	R0770		
	Deferred tax liabilities	R0780		
	Derivatives	R0790		
	Debts owed to credit institutions	R0800		
	Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
	Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
	Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
	Debts owed to non-credit institutions	ER0811		
	Debts owed to non-credit institutions resident	ER0812		
	Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
	Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
	Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
	Insurance & intermediaries payables	R0820	2.346.581,18	2.346.581,18
	Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
	Payables (trade, not insurance)	R0840	217.781,08	217.781,08
	Subordinated liabilities	R0850		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident domestically	ER0851		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0852		
	Non-negotiable instruments held by credit institutions resident in rest of the world	ER0853		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident domestically	ER0854		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0855		
	Non-negotiable instruments held by non-credit institutions resident in rest of the world	ER0856		
	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
	Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	411.946,99	411.946,99
	Total liabilities	R0900	24.508.449,52	28.759.228,39
	Excess of assets over liabilities	R1000	14.900.657,86	10.483.723,49

QRT - S.05.01.01.01 – Premiums, Claims and expenses

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				Sheets	Z Axis:	
				Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional)		
				Medical expense insurance	Income protection insurance	Total
				C0010	C0020	C0200
	Premiums written	Gross - Direct Business	R0110		12.575.333,21	12.575.333,21
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			-
		Reinsurers' share	R0140		3.825.891,00	3.825.891,00
		Net	R0200		8.749.442,21	8.749.442,21
	Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210		12.575.333,21	12.575.333,21
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			-
		Reinsurers' share	R0240		3.825.891,00	3.825.891,00
		Net	R0300		8.749.442,21	8.749.442,21
	Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310		3.839.038,98	3.839.038,98
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			-
		Reinsurers' share	R0340		74.347,62	74.347,62
		Net	R0400		3.764.691,36	3.764.691,36
	Expenses incurred		R0550		3.626.272,10	3.626.272,10
	Administrative expenses	Gross - Direct Business	R0610		2.072.782,77	2.072.782,77
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			-
		Reinsurers' share	R0640			-
		Net	R0700		2.072.782,77	2.072.782,77
	Investment management expenses	Gross - Direct Business	R0710		42.359,91	42.359,91
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730			-
		Reinsurers' share	R0740			-
		Net	R0800		42.359,91	42.359,91
	Claims management expenses	Gross - Direct Business	R0810		297.986,07	297.986,07
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830			-
		Reinsurers' share	R0840			-
		Net	R0900		297.986,07	297.986,07
	Acquisition expenses	Gross - Direct Business	R0910		314.164,58	314.164,58
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930			-
		Reinsurers' share	R0940			-
		Net	R1000		314.164,58	314.164,58
	Overhead expenses	Gross - Direct Business	R1010		898.978,77	898.978,77
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020			-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030			-
		Reinsurers' share	R1040			-
		Net	R1100		898.978,77	898.978,77
	Balance - other technical expenses/income		R1210			403.055,28
	Total technical expenses		R1300			4.029.327,38

QRT - S.12.01.01.01 – Information on Technical Provisions

S.12.01.01.01 Life and Health SLT Technical Provisions				Health insurance (direct business)			
				Contracts without options and guarantees		Total (Health similar to life insurance)	
				C0160	C0170	C0210	
Technical provisions calculated as a whole				R0010			
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole				R0020			
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Best Estimate	Gross Best Estimate		R0030		20.345.862,8	20.345.862,8
		Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to		R0040		15.148.879,6	15.148.879,6
		Recoverables from reinsurance (except SPV and Recoverables from SPV before adjustment for Recoverables from Finite Re before adjustment for		R0050		15.148.879,6	15.148.879,6
				R0060			
				R0070			
		Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re		R0080		15.117.966,4	15.117.966,4
				R0090		5.227.896,4	5.227.896,4
	Risk Margin		R0100	661.729,5		661.729,5	
	Amount of the transitional on Technical Provisions	Technical Provisions calculated as a whole			R0110		
Best estimate			R0120				
Risk margin			R0130				
Technical provisions - total				R0200	21.007.592,3	21.007.592,3	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total				R0210	5.889.625,9	5.889.625,9	
Best Estimate of products with a surrender option				R0220			
Gross BE for Cash flow	Cash out-flows	Future guaranteed and discretionary benefits		R0230	28.141.148,3	28.141.148,3	
		Future guaranteed benefits		R0240			
		Future discretionary benefits		R0250			
	Future expenses and other cash out-flows		R0260	3.545.759,8	3.545.759,8		
	Cash in-flows	Future premiums		R0270	11.341.045,3	11.341.045,3	
		Other cash in-flows		R0280			
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations				R0290			
Surrender value				R0300			
Best estimate subject to transitional of the interest rate				R0310			
Technical provisions without transitional on interest rate				R0320			
Best estimate subject to volatility adjustment				R0330	20.345.862,8	20.345.862,8	
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures				R0340	21.394.108,3	21.394.108,3	
Best estimate subject to matching adjustment				R0350			
Technical provisions without matching adjustment and without all the others				R0360	21.394.108,3	21.394.108,3	
Expected profits included in future premiums (EPIFP)				R0370	1.589.218,2	1.589.218,2	

QRT - S.22.01.01.01 – Long Term Guarantees

S.22.01.01.01 Impact of long-term guarantees measures and transitionals			Sheets	Z Axis:					
			Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)					
				Without transitional on technical	Without transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0040	C0060	C0070	C0080	C0100
	Technical provisions	R0010	21.532.140,27	21.532.140,27	21.532.140,27	21.957.770,56	425.630,29	21.957.770,56	425.630,29
	Basic own funds	R0020	14.900.657,86	14.900.657,86	14.900.657,86	14.871.226,19	-29.431,67	14.871.226,19	-29.431,67
	Excess of assets over liabilities	R0030	14.900.657,86	14.900.657,86	14.900.657,86	14.871.226,19	-29.431,67	14.871.226,19	-29.431,67
	Restricted own funds due to ring-fencing and matching	R0040							
	Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	14.900.657,86	14.900.657,86	14.900.657,86	14.871.226,19	-29.431,67	14.871.226,19	-29.431,67
	Tier 1	R0060	14.900.657,86	14.900.657,86	14.900.657,86	14.871.226,19	-29.431,67	14.871.226,19	-29.431,67
	Tier 2	R0070							
	Tier 3	R0080							
	Solvency Capital Requirement	R0090	5.935.525,59	5.935.525,59	5.935.525,59	5.932.289,69	-3.235,90	5.932.289,69	-3.235,90
	Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	14.900.657,86	14.900.657,86	14.900.657,86	14.871.226,19	-29.431,67	14.871.226,19	-29.431,67
	Minimum Capital Requirement	R0110	2.700.000,00	2.700.000,00	2.700.000,00	2.700.000,00	-	2.700.000,00	-
	Solvency Capital Requirement ratio	R0120	251,04%	251,04%	251,04%	250,68%	-0,36%	250,68%	-0,36%
	Minimum Capital Requirement ratio	R0130	551,88%	551,88%	551,88%	550,79%	-1,09%	550,79%	-1,09%

QRT - S.23.01.01.01 – OWN FUNDS

S.23.01.01.01 Own funds			Total	Tier 1 - unrestricted
			C0010	C0020
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010		
	Share premium account related to ordinary share	R0030		
	Initial funds, members' contributions or the	R0040		
	Subordinated mutual member accounts	R0050		
	Surplus funds	R0070		
	Preference shares	R0090		
	Share premium account related to preference shares	R0110		
	Reconciliation reserve	R0130	14.900.657,86	14.900.657,86
	Subordinated liabilities	R0140		
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160		
Own funds from the financial statements that should not	Other own fund items approved by the supervisory	R0180		
	Own funds from the financial statements that should not	R0220		
Deductions	Deductions for participations in financial and credit	R0230		
Total basic own funds after deductions		R0290	14.900.657,86	14.900.657,86
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on	R0300		
	Unpaid and uncalled initial funds, members'	R0310		
	Unpaid and uncalled preference shares callable on	R0320		
	A legally binding commitment to subscribe	R0330		
	Letters of credit and guarantees under Article	R0340		
	Letters of credit and guarantees other than under	R0350		
	Supplementary members calls under first subparagraph	R0360		
	Supplementary members calls - other than under first	R0370		
	Other ancillary own funds	R0390		
Total ancillary own funds		R0400		
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	14.900.657,86	14.900.657,86
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	14.900.657,86	14.900.657,86
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	14.900.657,86	14.900.657,86
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	14.900.657,86	14.900.657,86
SCR		R0580	5.935.179,97	
MCR		R0600	2.700.000,00	
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620	251,06%	
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640	551,88%	

QRT -S.23.01.01.02 – RECONCILIATION RESERVE

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve				Sheets
				Value
				C0060
	Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	R0700	14.900.657,86
		Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
		Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
		Other basic own fund items	R0730	
		Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
	Reconciliation reserve		R0760	14.900.657,86
	Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	1.589.218,19
		Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	222.678,22
	Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790	1.811.896,41

QRT - S.25.01.01.01 - BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			<i>C0030</i>	<i>C0040</i>	<i>C0050</i>
	Market risk	<i>R0010</i>	1.953.407,23	1.953.407,23	
	Counterparty default risk	<i>R0020</i>	213.258,63	213.258,63	
	Life underwriting risk	<i>R0030</i>	0,00	0,00	
	Health underwriting risk	<i>R0040</i>	4.665.842,48	4.665.842,48	
	Non-life underwriting risk	<i>R0050</i>		0,00	
	Diversification	<i>R0060</i>	-1.274.242,75	-1.274.242,75	
	Intangible asset risk	<i>R0070</i>		0,00	
	Basic Solvency Capital Requirement	<i>R0100</i>	5.558.265,59	5.558.265,59	

QRT - S.25.01.01.02 – CALCULATION SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	
			Article 112	
			Value	
			C0100	
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0120	
	Operational risk		R0130	377.260
	Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	5.935.526
	Capital add-ons already set		R0210	
		of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
		of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
		of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
		of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
	Solvency capital requirement		R0220	5.935.526
	Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
		Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
		Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0450	4 - No adjustment	
Net future discretionary benefits		R0460		

QRT - S.28.01.01.05 – CALCULATION MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT

S.28.01.01.05 Overall MCR calculation			Sheets
			Value
			C0070
	Linear MCR	R0300	1.139.455,98
	SCR	R0310	5.935.525,59
	MCR cap	R0320	2.670.986,52
	MCR floor	R0330	1.483.881,40
	Combined MCR	R0340	1.483.881,40
	Absolute floor of the MCR	R0350	2.700.000,00
	Minimum Capital Requirement	R0400	2.700.000,00